

Question présentée par la députée :
Mme Prunella Carrard

Date de dépôt : 11 octobre 2012

Question écrite urgente

Usine Sicli : quelles sont les conditions contractuelles liant l'Etat et Arfluvial SA

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant les conditions contractuelles liant l'Etat et Arfluvial SA :

1. Quels sont les termes du bail signé entre l'Etat et Arfluvial SA pour l'Usine Sicli, notamment la durée du bail, les conditions de renouvellement, le prix du loyer ainsi que les charges mensuels ?
2. Les termes du bail signé entre l'Etat et Arfluvial SA pour l'Usine Sicli sont-ils les mêmes que ceux du bail pour le BFM, et sinon, en quoi diffèrent-ils et pourquoi ?
3. Quels sont les projections financières concernant la gestion de l'Usine Sicli par Arfluvial SA ?
4. Ces projections financières pour l'Usine Sicli sont-elles basées sur les chiffres issus de la gestion du BFM par Arfluvial SA ?
5. Une rétrocession à l'Etat de Genève du bénéfice d'Arfluvial SA pour sa gestion du BFM est-elle prévue, et si oui, en est-il de même pour l'Usine Sicli ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>